

l'écu présumé de Brancion-Salins : « Quant à Guillaume de Brancion, fils de Henri et dernier mâle de sa branche, il tenait ses biens en Forez du chef de sa mère, Fauquette, dame de la Perrière et de Saint-Haon en Roannais » (1). Ces quelques mots renferment de fortes erreurs dont la responsabilité remonte plus haut que leur auteur, qui n'a fait que reproduire, une fois de plus et sans la vérifier, une opinion reçue. Elle a été depuis rééditée par M. Coste, qui a gratifié trop libéralement Henri de Brancion du titre de seigneur de Salins, ainsi que des armoiries de ce fief franc-comtois (2).

Henri, seigneur de Brancion, fils unique de Josseran-le-Grand, eut pour femme une Fauquette de la Perrière ; cela n'est pas douteux. Sur l'origine de cette dame les opinions se divisent. Les historiens du Forez pensent qu'elle appartenait à la maison nivernaise de la Perrière, qui acquit, au ^{xiii}^e siècle, la seigneurie de Roanne, par le mariage de Guy de la Perrière avec Alice de Roanne. Fauquette serait issue de ce mariage. Un historien bourguignon ne peut admettre cette origine ; les dates s'y opposent absolument.

En effet, on admet que Guy se maria vers 1264 ; or, à cette époque Henri de Brancion, qu'on dit avoir épousé sa fille, était mort, après avoir vendu, en 1259, au duc de Bourgogne, ce qui lui restait des grands biens de sa famille (3). Fauquette, qui avait dû participer à cette vente, à cause des terres de la Perrière et de Beaumont, la ratifiait en qualité de veuve, dès le mois de février 1261-2. Voici les termes de cette ratification en ce qui touche l'objet de cette discussion : « Madame Fauque,

(1) *Loc. cit.*, p. 297.¹

(2) *Loc. cit.*, p. 97.

(3) D. Plancher, t. II, p. n° 59.